

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°42 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 16 au 22 janvier 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 janvier 2017, au moins 386 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	6
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	7
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	7
<i>I.6. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>I.7. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI</i>	8
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	9
<i>II.2. JUSTICE POPULAIRE</i>	9
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD : Banque Africaine de Développement

BRARUDI : Brasserie et Limonaderie du Burundi

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

DDH : Défenseurs des Droits Humains

EAC: East African Community

FAB: Forces Armées Burundaises

FNL : Front National de Libération

ONG : Organisation non Gouvernementale

PAFE : Police des Aires, des Frontières et des Etrangers

PBA : Participation à des Bandes Armées

RDC : République Démocratique du Congo

SNR : Service National de Renseignement

SOSUMO : Société Sucrière du Moso

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 4 personnes ont été tuées, 2 torturées, 2 portées disparues et 12 personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 2 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées dont sont victimes des présumés opposants, des membres des partis politiques de l'opposition et des militaires ex-FAB en retraite.

Au moins 2 anciens militaires ex-FAB ont été arrêtés pendant cette semaine concernée par le bulletin.

Il dénonce une justice deux poids deux mesures qui considère les opposants politiques du CNDD-FDD comme étant des criminels par nature pour cette simple raison de ne pas épouser l'idéologie de ce parti. La justice instrumentalisée par le pouvoir du CNDD-FDD est appelée à frapper fort contre eux au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Le bulletin revient sur le droit à la sécurité alimentaire qui est aggravé par des mesures de montée de taxes dans tous les secteurs de la vie et sur tous les produits de première nécessité dans l'objectif de combler le budget général de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire de la population burundaise déjà précaire. La conséquence étant la famine qui emporte des vies humaines au Burundi sans aucune assistance humanitaire.

Au moins 25 ménages de la commune Giharo, province Rutana ont fui la famine à destination de la Tanzanie au moment où le pays enterre des victimes de la famine dans différents coins du pays.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des opérations de fouilles perquisition, d'assassinats, la continuité des actes de terrorisme et d'assassinats organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée décapitée en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 18 janvier 2017, vers 18 heures, Joseph Maniragaba alias Kajisho, âgé de 49 ans, a été assassiné à son domicile situé sur la colline Rumvya, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke. Selon nos sources, la victime a été ligotée avant d'être décapitée. Veuf et père de 6 enfants, ce vieillard était originaire de la colline Ruseseka, commune Mabayi, province Cibitoke a été décapité par deux hommes vêtus en longs manteaux identifiés comme des Imbonerakure de la localité qui n'avaient cessé de le menacer l'accusant de sorcellerie. A moins de deux semaines, trois personnes ont été tuées dans des circonstances semblables d'accusations de sorcellerie. Pascal Basabuguzuye, l'administrateur de la commune Mabayi ne semble pas être préoccupé par ces deux incidents dont les auteurs sont de son parti

politique CNDD-FDD. Il se contente de déclarer que des enquêtes sont en cour sans en montrer de résultat, selon des informations recueillies auprès de ses proches. Cette criminalité recrudescence dans cette commune a un caractère politique, révèle un habitant de la localité.

Une personne tuée en commune et province Ruyigi

En date du 16 janvier 2017, un homme prénommé Ernest, d'un âge compris entre 35 et 40 ans, originaire de la commune Matongo province Kayanza a été tué au chef-lieu de la province Ruyigi. Son corps a été retrouvé par des bergers de vaches sur la colline Ngarama, dans un buisson situé à 3 km du chef-lieu de la province Ruyigi. Des témoins affirment avoir vu la veille cette personne dans les mains des policiers qui disaient vouloir l'amener à bord d'un véhicule de type probox, vers le commissariat de police en province Ruyigi. Les blessures remarquées montrent que la victime avait été poignardée avant d'être étranglée. Croyant cacher l'identité de la victime et les circonstances de la mort de ce jeune homme, l'administration locale s'est précipitée à enterrer le corps avant que des enquêtes ne soient menées. L'attitude de l'administration publique burundaise d'enterrer à la sauvette des personnes tuées s'est généralisée ces deux dernières années de crise liée au 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza, des agents de l'Etat, auteurs de crimes de sang tentent d'en cacher la vérité.

Un cas d'enlèvement suivi d'assassinat en province Cankuzo

En date du 17 janvier 2017, un burundais, originaire de la commune Kigamba, a été tué au village Nyabibuye, zone Muganza, en République unie de Tanzanie. Selon des sources sur place, des Imbonerakure l'avaient enlevé et l'avaient conduit du côté de la Tanzanie où ils l'ont exécuté. Selon ces mêmes sources, la victime avait fortement crié au secours lors de son enlèvement mais personne n'avait osé venu s'approcher pour ne pas subir le même sort.

En date du 18 janvier 2017, le commissaire PAFE de la province Cankuzo du nom de Jothan Nikora, confirme les faits. Il s'est rendu à Rusagamba du côté Tanzanie pour leur demander d'aider à retrouver le corps de la victime.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Deux jeunes élèves arrêtés et portés disparus en province Bujumbura rural

Jean Claude et Félix, tous élèves du secondaire et originaires de la province Cibitoke sont portés disparus depuis le 14 janvier 2017. Selon des témoins, ils ont été arrêtés à la frontière burundo-congolaise, du côté de la zone Gatumba en province Bujumbura rural. Selon un témoin, ces jeunes gens sont suspectés d'appartenir à des bandes armées agissant à partir de l'Est de la RDC. Les proches des victimes disent que les deux élèves fréquentent l'école secondaire de santé située dans la plaine de la Rusizi en zone d'Uvira, au sud Kivu en RDC. Profitant des jours de congé, ils rentraient chez eux pour saluer les membres de leurs familles respectives. Leurs familles précisent ne pas avoir de nouvelles depuis leur arrestation par des agents du SNR.

1.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne arrêtée et torturée en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

Endate du 22 janvier 2017, vers 6 heures du matin sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, le nommé, a été arrêté et tabassé par des Imbonerakure de la localité. Selon nos sources, la victime a été accusée d'être un opposant du 3^{ème} mandat du Président Nkurunziza. Nzitunga a été conduite à la position de police de la localité.

Un prêtre torturé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2017 indique qu'en date du 15 janvier 2017, vers 17 heures, Déo Ndayishimiye, un prêtre à la paroisse Matana a été torturé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural. Selon des témoins, le commandant du camp Mujejuru du nom de Marius Gahomera alias Gakoryo a tabassé le prêtre qui était dans un bar de la localité en l'accusant de témoigner l'évangile de Dieu à l'église fustigeant toutes les personnes qui font du mal aux autres. Le même commandant a donné l'ordre à ses gardes de corps de fusiller tout prêtre qui osera fréquenter ce bar.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Deux personnes arrêtées en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 21 janvier 2017, John Ndikumwami, agent de la BAD et son épouse prénommée Philothée ont été arrêtés à leur domicile situé au quartier Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le couple a été directement conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. La victime serait accusée de ne pas soutenir le pouvoir du CNDD-FDD et de ne pas plaider pour sa cause au niveau des instances de la banque. L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2017 indique que John Ndikumwami a été relâché mais sa femme a été conduite à la prison centrale de Mpimba.

Un ancien militaire ex-FAB arrêté en commune et province Muramvya

En date du 19 janvier 2017, un militaire en retraite de grade de caporal-chef du nom de Déo Nsengiyumva a été arrêté sur la colline Biganda, commune et province Muramvya. Selon des sources policières, cet ancien militaire est accusé de tentative d'assassinat de son épouse à coups de baïonnette. Selon des informations recueillies auprès de sa famille, la police a inventé une infraction pour justifier l'arrestation de cet ancien militaire qu'elle accuse plutôt de PBA. Après une fouille perquisition à domicile, la police a déclaré avoir saisi une grenade, une tenue et des bottines militaires. Le militaire est détenu au commissariat provincial de police en province Muramvya. Cette arrestation rentre dans la logique de la répression organisée par le pouvoir du CNDD-FDD contre des militaires ex-FAB, selon des sources sur place.

Quatre étrangers d'origine française arrêtés en province Kirundo

En date du 19 janvier 2017, quatre ressortissants français ont été arrêtés lorsqu'ils circulaient sur les collines Rukiramigabo et Ceru, commune et province Kirundo. Des agents du SNR les ont placés en garde vue au commissariat de police en province Kirundo les soupçonnant de perturber la sécurité du pays. L'ambassadeur de la France au Burundi a indiqué que ces arrestations étaient dues à un malentendu. Ces français ont par la suite été relaxés.

Une responsable du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtée en province Ruyigi

En date du 17 janvier 2017, Déodette Nakagoma, présidente de la ligue des femmes du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, des provinces Ruyigi, Cankuzo et Rutana, a été arrêtée en province Ruyigi. Selon des informations recueillies sur place, la militante a été appréhendée par le commissaire provincial sur mandat du parquet sans que le procureur en soit au courant. Ce qui explique que des policiers possèdent des

mandats d'arrêts préalablement signés qui sont complétés en cas d'arrêt ciblé. Elle est accusée d'avoir facilité l'entrée des armes en provenance de l'extérieur du pays. La source policière indique que des armes ont été saisies dans les localités de Ngarama, Gisuru et Nyabitsinda et que des personnes attrapées en flagrant délit avec ces armes accusent cette femme de les avoir distribuées lors des élections de 2015. Le président du FNL et député élu dans la circonscription de Ruyigi Pascal Ngirumuremyi dénonce un coup monté par le beau-frère de l'administrateur communal Leonidas Ndayisaba et un prénommé Léopold qui ont reçu de l'argent pour cet acte ignoble. Tous les observateurs confirment le montage et fustigent une arrestation à mobile purement politique. Le député dénonce l'emprisonnement des membres de son parti afin que le parti au pouvoir se représente seul aux élections de 2020. Déodette Nakagoma avait été libéré de la prison centrale de Ruyigi il y a un mois.

Un ancien militaire ex-FAB arrêté en commune Kibago, province Makamba

Dans la matinée du 16 janvier 2017, Thérance Ntirabampa, ancien militaire retraité Ex-Fab, a été arrêté en commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée après une fouille perquisition effectuée par la police à son domicile situé sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Les policiers y ont découvert une paire de bottines et des menottes hors usage. Ils l'ont conduite au poste de police de la commune Kibago où elle a été détenue. La famille de ce retraité de même que ses voisins déplorent une répression bien organisée qui cible des anciens militaires ex-FAB pourtant innocents.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Treize cas de détentions illégales en province Rutana

En date du 20 janvier 2017, treize détenus étaient encore au cachot du poste de police en province Rutana alors que leurs dossiers ont été clôturés aux différents postes de police des communes Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 29 décembre 2016 et 17 janvier 2017. C'est une violation flagrante de l'article 37 du CPP.

1.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant à ce pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Les infractions d' « Outrage au chef d'Etat », d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » font beaucoup de victimes dans le pays suite au mouvement de contestation d'avril et mai 2015 contre le 3^{ème} mandat qui a violé la Constitution et les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Les opposants politiques du CNDD-FDD sont des criminels par nature pour cette simple raison de ne pas épouser l'idéologie de ce parti et la justice doit frapper fort. Ceux qui font la répression criminelle à la solde du pouvoir sont des citoyens honnêtes à promouvoir. Le Burundi devient de plus en plus un pays où l'impunité a pris le dessus sur les valeurs de la justice, de l'honneur et du respect à la vie.

Notre bulletin n'a cessé de relever des cas d'injustices envers les présumés opposants politiques et d'impunité des crimes commis par les proches du pouvoir CNDD-FDD. Pour cette période, nous dénonçons le cas de deux travailleurs de la SOSUMO victimes d'injustice alors qu'ils n'ont commis aucun crime.

En date du 12 janvier 2017, deux travailleurs Philippe Bigirimana et Nicaise Nahimana, de la SOSUMO étaient toujours en détention. Accusés par le parquet de la province Rutana d' « Outrage au chef de l'Etat et de tentative d'assassinat », ils ont été acquittés par le TGI de Rutana. La décision date du 2 janvier 2017. Des cas semblables sont courants dans notre pays où les parquets, sous le poids de la pression politique du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont des instruments de répression contre les présumés opposants politiques.

1.6. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Un enseignant accusé de viols sur ses écolières en province Gitega

Au moins 16 écolières ont été violées à l'école primaire « la Bergeronnette » située au chef-lieu de la province Gitega. Selon des sources sur place, un enseignant de 4^{ème} année de l'école primaire, prénommé Corneille, âgé de 59 ans, est pointé du doigt comme étant l'auteur de ces viols. Dénoncé par une fillette qui avait raconté à sa mère ce qu'il lui était arrivé, le violeur a été arrêté par la police en date du 19 janvier 2016. Le directeur de l'école, Dominique Nininahazwe a confirmé les faits après son enquête personnelle. Les victimes sont en train d'être traitées au centre Humura situé dans la même province.

1.7. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix de première nécessité. Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le tarif d'appel téléphonique, le carburant, etc.

En date du 7 janvier 2017, le prix du carburant a été revu à la hausse avec toutes les conséquences qui en découlent. Les hausses des prix du pétrole, du mazout et de l'essence entraînent en effet celle du transport et de tous les autres prix. Le mazout et l'essence coûtent désormais 2100 fbu, le pétrole à 1800 fbu alors qu'ils coûtaient respectivement 2000 fbu pour l'essence et le mazout, 1700 fbu pour le pétrole. Daniel Mpitabakana du ministère de commerce qui a annoncé les nouveaux prix précise que c'est une réponse à la mesure décidée par le gouvernement burundais de monter des taxes pour combler le vide dans le budget national exercice 2017.

Consécutivement à la hausse du prix à la pompe, les prix de transport ont suivis la cadence entraînant la hausse de tous les autres prix des produits de première nécessité. La BRARUDI n'a pas tardé à rehausser les prix de ses produits les plus consommés.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économiques burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

La situation de crise économique et de famine consécutive au troisième mandat de Pierre Nkurunziza explique des départs des ménages burundais vers les pays voisins à la recherche de la survie.

En province Rutana, 18 ménages de la colline Murembera, zone Gakungu et 7 autres ménages de la colline Nkurye, en zone Giharo et commune Giharo ont quitté leurs collines et commune d'origine fuyant la famine. Selon des sources sur place, ils sont tous partis en Tanzanie pour chercher de la nourriture dans les camps de réfugiés installés sur place. La même source témoigne que la faim fait rage en commune Giharo.

La famine a aussi été à l'origine de la mort de douze personnes dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza. Selon des informations recueillies dans cette province, la famine a déjà touché près d'un millier de familles des villages de paix de Muyange I et II, dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza et a été à l'origine de la mort d'au moins 12 personnes. Les victimes sont mortes

après avoir passé des jours dans un état physique très affaibli par manque de nourriture. Elles auraient pu se rétablir si la nourriture n'avait pas manqué, selon leurs proches.

Des centaines de personnes sont enterrées tous les jours dans différents coins du pays après avoir passé dans des centres de soins curatifs où la consommation de médicaments ne peut en aucun cas remplacer la nourriture, selon différentes sources d'information recueillies dans ces structures de soins médicaux. Le gouvernement burundais avait tenté de cacher le mal mais il vient de sortir de son silence ce 21 janvier 2017 pour déclarer qu'il se prépare à passer à la distribution de la nourriture aux plus vulnérables, d'après son ministre des droits de l'homme. Pour les défenseurs des droits de l'homme qui observent la situation, le pouvoir du CNDD-FDD est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui ont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 21 janvier 2017, un cadavre sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé en état de décomposition sur la colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo, tout près de l'endroit où deux personnes Remy Bigirimana et Léonidas Nahimana, ont été tuées sauvagement et enterrées en date du 11 janvier 2017 sur ordre de l'administrateur Anaclét Bizimana et l'OPJ Bucumi. Selon nos sources, la victime a été tuée aussi sauvagement amputé de la tête. Le cadavre a été enterré à la sauvette sous l'ordre de l'administrateur communal de Mishiha, Anaclét Bizimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Un corps d'un homme non identifié sans vie a été retrouvé sur la colline Ramba, zone Ramba commune Kabezi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, le cadavre était allongé sur la route à côté d'un petit pont situé sur cette colline.

II.2. JUSTICE POPULAIRE

Une personne battu en province Muramvya

Un jeune Imbonerakure surnommé Yuyu a été fortement battu par la population sur la colline Muramvya, commune Ndago, province Muramvya, en date du 15 janvier 2017. Selon des sources sur place, la victime a été attrapé en flagrant délit de vol de moutons chez une vieille dame du nom de Mayugi, vers 23 heures, alors qu'il faisait partie du groupe des jeunes Imbonerakure qui faisait une patrouille nocturne dans cette localité. La police avait refusé d'arrêter la victime en mauvais état de santé et avait exigé qu'il soit d'abord soigné à l'hôpital.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Fouille perquisition au centre urbain de Cankuzo

En date du 20 janvier 2017, très tôt le matin, une fouille perquisition policière a eu lieu au quartier Kigwati IV du centre urbain de la province Cankuzo. Sur ordre policière, personne n'avait le droit de quitter sa maison. Des enfants qui allaient à l'école ont été forcés de retourner chez eux, selon des sources sur place. La circulation a dû reprendre peu de temps après vers 8 heures. Partout dans le pays, la police burundaise soupçonne des combattants qui se prépareraient à des attaques.

Des ONGs et confessions religieuses sommées de se faire enregistrées à la Mairie de Bujumbura

Dans un communiqué daté du 19 janvier 2017 et signé par le conseiller principal du Maire de la ville de Bujumbura Ramadhan Nkurikiye, toutes les ONGs tant nationales qu'internationales, associations sans but lucratif et les confessions religieuses agréées, œuvrant dans la ville de Bujumbura sont obligées à retirer les formulaires pour se faire enregistrer auprès des services municipaux au plus tard le 31 janvier 2017. Ce communiqué a surpris ces organisations qui sont pourtant connues et enregistrées dans les livres du ministère de l'intérieur et de la formation patriotique.

Les concernés comprennent mal le but de la mesure et dénoncent des intentions camouflées de la Mairie de Bujumbura qui vont dans le sens de trouver des voies et moyens de collecter de l'argent pour le compte du parti au pouvoir. Des responsables de la Mairie de Bujumbura dont le Maire de la ville lui-même en excès de zèle, prennent souvent des mesures pour mériter la confiance de leur parti qui leur exige des contributions énormes pour son fonctionnement, selon des informations recueillies auprès des membres du personnel de la Mairie de Bujumbura.

Ce n'est pas la première fois que le Maire de Bujumbura arrête des mesures controversées. Dernièrement, en collaboration avec l'association des taxis vélos, il avait instauré une mesure concernant des plaques pour les taxis vélos et les vélos privés, une mesure qui a été par la suite annulée par le ministère ayant le transport dans ses attributions.

Des écoles et une centaine de maisons détruites dans les provinces Muyinga et Karusi

En date 18 janvier 2017, quatre écoles et plus de 80 maisons ont été détruites à la suite des pluies torrentielles qui se sont abattues sur la commune Muyinga, province Muyinga. Des pluies torrentielles mêlées de grêle ont aussi été signalées dans la commune de Buhiga, province de Karusi où une vingtaine de maisons ont été détruites et plusieurs hectares de plantations endommagés. Selon l'administratrice de Buhiga, Euphrasie Ntakarutimana, 6 collines sur 9 ont été touchées par ces destructions. Ces destructions interviennent dans un contexte de famine qui touche actuellement beaucoup de ménages.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

Elle est inquiète par la déstabilisation économique des ménages burundais suite à la hausse démesurée des taxes et des prix des produits de première nécessité dans le but de nourrir le budget de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire et économique du peuple burundais. Ces mesures qui font suite à un laissé-pour-compte des ménages burundais a entraîné la famine dans le pays où certains citoyens préfèrent prendre le chemin d'exil pendant que d'autres tombent malades et meurent suite au manque de nourriture.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de montée des taxes qui aggrave la situation économique déjà précaire des ménages burundais ;

- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.